

# Ma bande riveraine

après un entretien de cours d'eau agricole

Entretien de cours d'eau

## Ma bande riveraine après un entretien de cours d'eau agricole

Votre MRC vient de terminer des travaux d'entretien dans le cours d'eau agricole bordant votre propriété? Il n'y a pas de meilleur moment pour réaliser des aménagements qui empêcheront les sédiments retirés du cours d'eau d'y revenir trop rapidement!



### Table des matières

L'entretien des MRC : une opportunité à saisir !	3
L'érosion et la sédimentation	4
Mythes et réalités	5
Avantages de la végétalisation des bandes riveraines	5
Types d'aménagement	6

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :  
This project was undertaken with the financial support of:

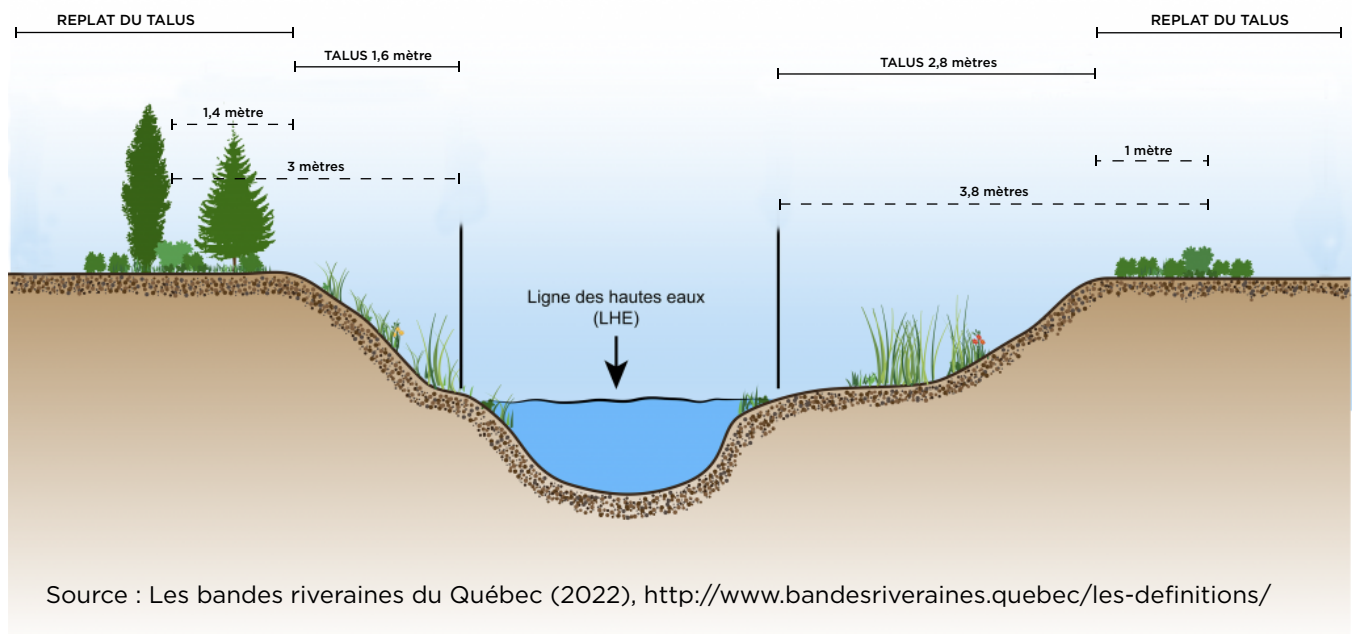


Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada

## L'entretien des MRC : une opportunité à saisir!

Lorsque l'accumulation de sédiments au fond des cours d'eau agricoles est telle qu'elle nuit significativement au libre écoulement des eaux, il est de la responsabilité des MRC de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal d'un cours d'eau. Dans la majorité des cas, les frais liés à ces travaux sont facturés à la personne qui a causé les obstructions (art. 105 LCM). Le passage de la machinerie nécessaire à ces travaux de curage risque de perturber le couvert végétal de la bande riveraine. Le moment sera alors bien choisi pour réaliser des aménagements favorisant le maintien des sédiments et des intrants agricoles au champ, de manière à éviter le plus possible la nécessité d'un entretien de cours d'eau!



Le long des cours d'eau agricoles, à moins d'une réglementation municipale spécifique, il faut toujours conserver une bande de végétation de 3 mètres de large (incluant minimalement 1 mètre sur le replat du talus), mesurée à partir de la limite du littoral (ligne des hautes eaux). Pour savoir où se situe cette limite à respecter, contactez votre municipalité, ou encore la page Internet « Agriculture en littoral » du MELCC.



## L'érosion et la sédimentation

En milieu agricole, la crue printanière et les fortes pluies estivales peuvent augmenter significativement l'érosion des sols vers les cours d'eau agricoles. Ce phénomène est généralement accentué si la bande riveraine n'est pas respectée ou ne comporte pas ses trois stratifications naturelles (arbres, arbustes et herbacées). Il n'est pas rare que le surplus de sédiments transporté vers les cours d'eau provoque éventuellement le blocage des drains agricoles et cause un obstacle à l'écoulement de l'eau. Une demande d'entretien du cours d'eau devient alors nécessaire pour retirer les sédiments qui y sont accumulés et pour rétablir la ligne de fond originale. Cependant, le traitement d'une telle demande adressée à la MRC peut prendre jusqu'à deux ans avant de se concrétiser puisqu'il s'agit d'un long processus administratif (demande de permis, autorisations gouvernementales, etc.).

Pour réduire le plus possible la fréquence de ces entretiens, certains aménagements gagneraient à être réalisés le long des cours d'eau agricoles. Parmi ceux-ci, la végétalisation des bandes riveraines permet de réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau tout en augmentant la valeur biologique de tout l'agroécosystème. De plus, les racines des végétaux de type ligneux permettent de retenir en partie les polluants avant qu'ils ne se rendent au cours d'eau, ce qui améliore sa qualité.



Finalement, rappelons que l'entretien d'une bande riveraine végétalisée ne représente pas une énorme charge de travail à long terme. Lors des premières années, il faut bien sûr contrôler les mauvaises herbes pour éviter qu'elles prennent le dessus sur les herbacées, mais par la suite cet entretien n'est généralement plus nécessaire. La taille des arbustes et des arbres est quant à elle requise lorsqu'il y a des branches mortes ou jugées nuisibles.

## Mythes et réalités

**Le respect des bandes riveraines engendre-t-il une perte de revenus agricoles?** Sur le long terme, les bénéfices que les bandes riveraines réglementaires procurent en termes de rendement (diminution des risques d'érosion des bandes riveraines, conservation du sol arable au champ, effet brise-vent, etc.) viennent compenser la diminution des profits liés à la perte de superficies cultivables.

**La plantation d'arbres à proximité des cours d'eau doit-elle toujours être bien calculée pour ne pas endommager le système de drainage?** En effet, la planification des espèces doit être pensée selon le réseau de drainage et les chutes d'enrochement. De manière générale, une distance de dix mètres doit être respectée entre un drain agricole et le lieu de plantation d'un arbre.



## Avantages de la végétalisation des bandes riveraines

- Protège contre l'érosion et les décrochements de talus ;
- Agit comme brise-vent naturel en protégeant les cultures et le sol des dommages causés par le vent ;
- Filtre une partie des engrais, des pesticides et des sédiments qui transitent vers les eaux de surface et souterraines et améliore du même coup la qualité de l'eau ;
- Diminue les risques d'inondation en retenant et en évaporant une partie des eaux de pluie ;
- Aide à réguler la température de l'eau en créant de l'ombrage, ce qui est bénéfique pour la faune aquatique ;
- Diversifie la richesse biologique de l'agroécosystème en offrant un habitat, de la nourriture et un abri à la faune ;
- Attire certains oiseaux insectivores, alliés supplémentaires au contrôle des insectes ravageurs ;
- Assure une fonction paysagère en augmentant l'esthétisme des terres agricoles.

L'approche à privilégier dépend notamment du type de sol présent, de la pente du talus, ainsi que de la géomorphologie du cours d'eau.

Pour déterminer l'aménagement qui convient le mieux à votre situation, recherchez les conseils d'un agronome.



## Bande herbacée

Replat du talus



Un mélange de graminées et de légumineuses permet un certain contrôle des mauvaises herbes.

D'une hauteur de moins de 1 m, la bande herbacée intercepte les sédiments, pousse rapidement et ralentit les eaux de ruissellement.

Aucun entretien n'est nécessaire les années subséquentes.



## Plantation d'arbustes

Talus



Privilégier des arbustes avec un bon pouvoir stabilisant, adaptés à la plantation en talus.

D'une hauteur de moins de 3 m, la plantation d'arbustes résiste aux glaces et aux inondations, s'implante rapidement et stabilise le talus pour réduire l'érosion.

La taille des arbustes est nécessaire afin d'assurer leur implantation et la stabilité du talus.

Une bande riveraine végétalisée au-delà de la limite réglementaire pourrait vous rendre éligible à une rétribution monétaire dans le cadre du programme ALUS Montérégie et des bourses agrEAUvironnementales Desjardins.

Renseignez-vous auprès de la Fédération de l'UPA de la Montérégie!

L'ajout d'espèces arbustives permet d'éviter que certaines espèces nuisibles comme le rat musqué y trouvent refuge.



## Bande herbacée avec haie arbustive

Replat du talus



**Privilégier des arbustes moins denses** pour que les plantes herbacées puissent avoir accès à la lumière.

D'une hauteur de moins de 3 m, la bande herbacée avec haie arbustive augmente la biodiversité.

La taille des arbustes est nécessaire afin d'assurer l'accès des herbacées à la lumière.



## Plantation d'arbres et d'arbustes

Replat du talus



**Privilégier des arbres à essence noble** et les planter à environ 3 m sur le replat du talus de la berge.

D'une hauteur de 15 à 25 m, la plantation d'arbres et d'arbustes offre une stabilisation et une fonction filtrante supérieures.

La taille des arbustes est nécessaire, lors des premières années, afin d'assurer leur implantation.

**Il est recommandé de laisser une zone d'exclusion de 10 m**, sans planter d'arbres, de part et d'autre des sorties de drains et des chutes enrochées.



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR  
*Montérégie*

*L'Union des producteurs agricoles*